

C A R A C T É R I Q U E S D ' U N C O N T R A T  
D ' A C H A T D E G N R  
( C O O P A G R I - É N E R G I E W A R W I C K )

**CONTEXTE**

1 Le 21 août 2019, Énergir et la Coop Agri-Énergie Warwick (la Coop) concluaient une première  
2 Entente<sup>1</sup> afin d'assurer le raccordement du site de production de gaz naturel renouvelable (GNR)  
3 au réseau de distribution d'Énergir. Le projet, qui consiste à raccorder au réseau d'Énergir un  
4 complexe de biométhanisation, aura une capacité de production de 2,3 Mm<sup>3</sup> de GNR sur une  
5 base annuelle. La Coop a été formée par des producteurs agricoles de la région de Warwick qui  
6 vont exploiter le premier biodigester agricole coopératif au Québec afin de produire du GNR qui  
7 sera injecté dans le réseau d'Énergir. Une demande à la Régie de l'énergie (la Régie) a été  
8 déposée conjointement à celle-ci afin de permettre le raccordement et l'application du tarif de  
9 réception à ce nouveau client<sup>2</sup>.

10 La production agricole est un élément clé dans le développement de la filière GNR au Québec.  
11 Une étude réalisée par Deloitte et WSP *Production québécoise de gaz naturel renouvelable*  
12 *(GNR) : un levier pour la transition énergétique* mentionne que le potentiel du domaine agricole  
13 à lui seul peut représenter près de 9 % des volumes distribués par Énergir :

14 « Le potentiel technico-économique en 2018 s'élève à un peu plus de 25,8 millions de GJ<sup>3</sup>,  
15 équivalant à 12% du volume de gaz naturel distribué actuellement par Énergir au Québec<sup>4</sup>. Il est  
16 composé de volumes provenant de la biométhanisation de la biomasse agricole végétale (61%) et  
17 de la biomasse résiduelle des industries agroalimentaires (11%), ainsi que de captage des biogaz  
18 des LET (27%). »

19 L'importance de ce secteur a également été confirmée dans le rapport *Trajectoires de réduction*  
20 *d'émissions de GES de Québec* préparé par Dunsky pour le Ministère de l'Environnement et la  
21 lutte contre les changements climatiques. En effet, en plus d'identifier le GNR comme une des  
22 énergies renouvelables contribuant à l'atteinte des cibles de réduction de GES à l'horizon 2030  
23 et 2050 (66% du gaz naturel distribué en 2050 pourrait être renouvelable), il identifie la  
24 biométhanisation du fumier comme un important potentiel de réduction de GES à faible coût  
25 (moins de 50 \$/tCO<sub>2</sub>éq). Dans ce contexte, Transition énergétique Québec (TEQ), via le  
26 programme de subvention Technoclimat, Investissement Québec et Desjardins ont confirmé le

---

<sup>1</sup> R-4098-2019, Énergir-1, Document 2

<sup>2</sup> R-4098-2019, Énergir-1, Document 1

<sup>3</sup> 680 918 448 m<sup>3</sup>

<sup>4</sup> Avec une hypothèse de prix du GNR à 56,84 ¢/m<sup>3</sup> (15\$/GJ),

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/etude-production-gaz-naturel-renouvelable.pdf>, page 6

**Mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable, R-4008-2017**

---

1 financement du projet de la Coop comme premier projet de biométhanisation agricole québécois  
2 à des fins d'injection dans un réseau gazier.

3 Une deuxième Entente<sup>5</sup>, visant cette fois-ci l'achat par Énergir de la production de la Coop, a  
4 également été signée le 20 août 2019. Selon cette Entente, le prix d'achat du GNR par Énergir  
5 serait de [REDACTED], et ce, pour une durée de [REDACTED]. Le  
6 détail des volumes de l'Entente sont présenté à la section 1.3.

7 Énergir est convaincue que les caractéristiques de l'entente sont avantageuses pour sa clientèle  
8 et qu'elles lui permettront de contribuer à répondre au *Règlement concernant la quantité de GNR*  
9 *devant être livré par un distributeur* (le Règlement), comme il sera plus amplement ci-après  
10 démontré.

11 Dans sa correspondance du 7 août 2019 (A-0051), la Régie s'est prononcée sur le traitement du  
12 dossier R-4008-2017. Dans l'attente de la fin de l'Étape B sur les caractéristiques des contrats  
13 de fourniture de GNR qu'Énergir entend conclure afin de satisfaire la quantité minimale de GNR  
14 devant être livrée par un distributeur de gaz naturel à partir de 2020, Énergir soumettra à la Régie,  
15 au cas par cas et pour approbation, les caractéristiques des contrats d'approvisionnement en  
16 GNR qu'elle entend conclure.

17 En l'occurrence, Énergir invite respectueusement la Régie à approuver les caractéristiques du  
18 contrat d'approvisionnement en GNR conclu entre Énergir et la Coop, et ce, dans un délai de 45  
19 jours suivant le dépôt de la présente preuve. [REDACTED]

20 [REDACTED]  
21 [REDACTED] le délai de 45 jours s'explique par  
22 l'échéancier du projet et vise à éviter des hausses de coûts. En effet, certains équipements, dont  
23 les équipements de purification, doivent impérativement être commandés au plus tard le 15  
24 octobre, à défaut de quoi cela générerait des délais importants, et conséquemment des coûts,  
25 aux fins de la réalisation du projet. De plus, la convention financière pour le versement de la  
26 subvention accordée dans le cadre du programme Technoclimat de TEQ doit être signée cet  
27 automne, laquelle exige la signature d'un contrat de vente du GNR produit.

---

<sup>5</sup> Voir Gaz Métro 1, Document 12, du présent dossier

---

## 1. CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTENTE ET SON CARACTÈRE AVANTAGEUX

1 Au moment de rédiger cette section, Énergir s'affaire à compléter une autre preuve qui traitera  
2 des méthodes pour déterminer adéquatement la valeur du GNR et qui proposera une stratégie  
3 d'achat pour le GNR (Étape B).

4 Néanmoins, Énergir est en mesure d'affirmer que l'Entente est avantageuse pour sa clientèle.  
5 Pour le démontrer, le prix, la durée, la quantité et le contexte dans lequel le distributeur se trouve  
6 seront présentés dans les sections qui suivent.

### 1.1. LE PRIX

7 Afin d'évaluer le caractère avantageux de l'Entente, il faut dans un premier temps établir une  
8 base comparative pour le prix. Bien qu'il n'existe pas d'indice de prix pour le GNR, il existe  
9 différents marchés pour les attributs environnementaux. Par exemple, la Californie utilise le  
10 marché *spot* des *Low Carbon Fuel Standard* (LCFS) et des *Renewable Fuel Standard* (RFS), et  
11 plus spécifiquement des *Renewable Identification Numbers* (RINs), afin de valoriser le GNR  
12 comme carburant routier. Pour ce faire, le prix de la molécule de gaz naturel traditionnel est  
13 augmenté de la valeur des crédits de ces programmes. C'est à ce prix que le GNR produit de la  
14 même manière que celui de Warwick pourrait se vendre aux États-Unis.

15 Afin d'avoir une idée générale de la valeur du GNR sur le marché du carburant routier aux États-  
16 Unis, Énergir a appliqué les hypothèses ci-dessous :

- 17 ➤ Prix du gaz traditionnel : L'indice de prix est le *UNION DAWN DAILY-NGX*.
- 18 ➤ Valeur des crédits LCFS : Ils sont évalués en fonction de l'intensité en carbone de  
19 l'entièreté d'un projet. Un résultat est ensuite donné en fonction des grammes de CO<sub>2</sub>  
20 émis par MJ d'énergie produite. Il n'existe pas de résultat unique pour le GNR, le type  
21 de production ayant une grande influence sur celui-ci. Selon le American Biogas  
22 Council, les résultats pour les biogaz peuvent varier de -300 g de CO<sub>2</sub>/MJ pour les  
23 fumiers et lisiers issus de l'élevage laitier à 60 g de CO<sub>2</sub>/MJ pour les sites  
24 d'enfouissement<sup>6</sup>. Un résultat de 0 g de CO<sub>2</sub>/MJ est utilisé ci-dessous.

---

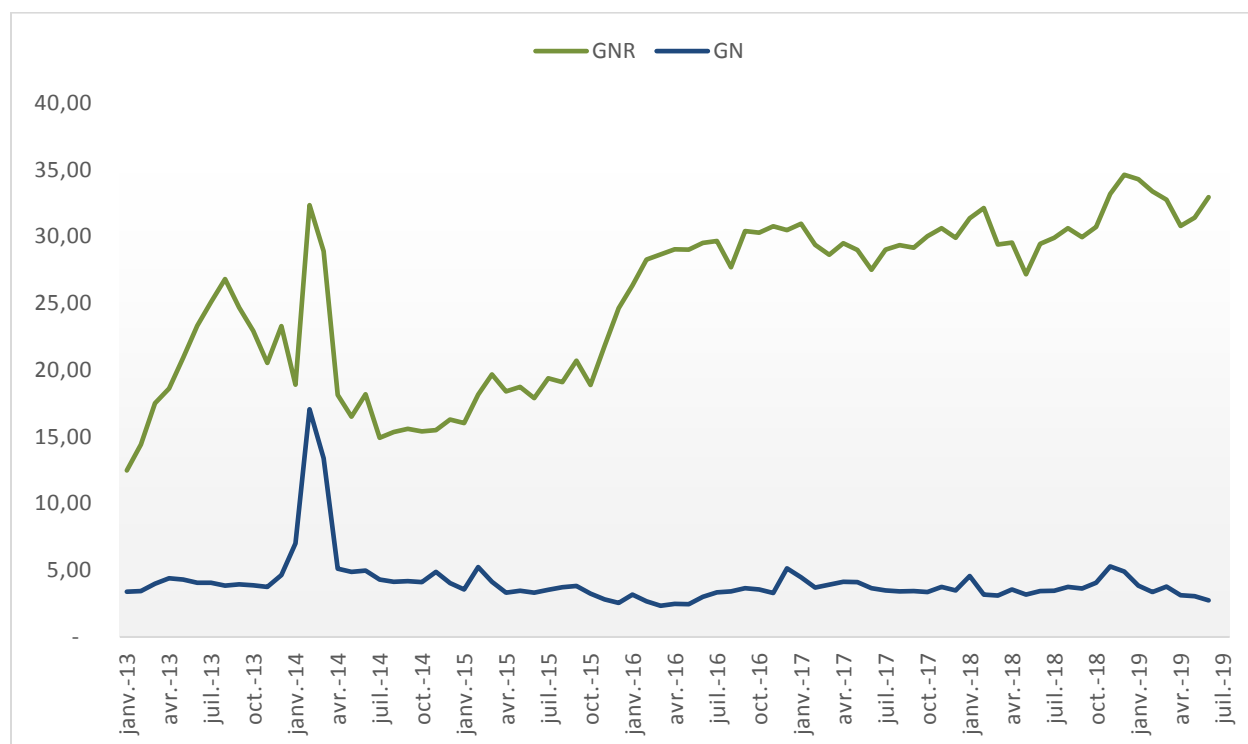
<sup>6</sup> <https://americanbiogascouncil.org/resources/rin-calculator/>

**Mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable, R-4008-2017**

- 1 ➤ Valeur des crédits RFS : Le type de RINs varie en fonction de la technologie et des  
 2 intrants utilisés. Des RINs D3 sont générés à partir de résidus agricoles, de biosolides  
 3 municipaux ou d'un site d'enfouissement alors que des RINs D5 proviennent des  
 4 résidus non-cellulosiques comme le gras, les sucres et la majorité des résidus  
 5 alimentaires (matières organiques triées à la source, déchets agroalimentaires, etc.).  
 6 Les RINs D5 sont utilisés.  
 7 ➤ 1 \$ US = 1,3 \$ CAN<sup>7</sup>.

8 Le graphique suivant présente l'évolution de la valeur du GNR d'après les hypothèses précitées  
 9 dans le marché du carburant routier aux États-Unis.

10 **Graphique 1 – Évolution de la valeur du GNR vs. gaz naturel traditionnel sur le marché du**  
 11 **carburant américain**



<sup>7</sup> Variation du taux de change disponible ici : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/comparaisons-economiques/interprovinciales/chap12.pdf>

**Mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable, R-4008-2017**

1 Il est possible de voir que depuis 2016, le prix du GNR oscille entre 26,32 \$/GJ (99,73 ¢/m<sup>3</sup>) et  
 2 34,62 \$/GJ (131,18 ¢/m<sup>3</sup>). De plus, une tendance à la hausse est observée depuis 2014; le prix  
 3 du gaz naturel traditionnel demeure stable alors que l'attribut environnemental prend en valeur.

4 La Coop utilise des résidus agricoles et alimentaires et un projet comparable sur le marché du  
 5 Carburant aux États-Unis obtiendrait probablement un RIN D5 et un résultat d'intensité de  
 6 carbone de -50g de CO<sub>2</sub>/MJ. Pour le mois de juin, le détail du calcul se trouve ci-dessous :

7 **Tableau 1 – Évaluation d'un projet comparable au GNR pour le mois de juin 2019**

Composante du prix	Qualification	Valeur (\$/GJ)	Valeur (¢/m <sup>3</sup> )
Méthane (CH <sub>4</sub> )	Prix du gaz naturel traditionnel	2,73*	10,34
LCFS	-50g (CI score)	35,61**	134,93
RFS	RIN D5***	6,96	26,37
<b>Total</b>		<b>45,30</b>	<b>171,64</b>

\* Moyenne mensuelle de juin de l'indice UNION DAWN DAILY-NGX

\*\*14,05 USD/MMBTU (13,32 USD/GJ) selon le calculateur LCFS \* 1,3 (fx) ref : <https://www.arb.ca.gov/fuels/lcfs/dashboard/creditpricecalculator.xlsx>

\*\*\* 12,3 RIN/GJ (0,43 USD/RIN prix moyen de juin)

8 Comme démontré précédemment, la valeur obtenue est beaucoup plus élevée sur le marché du  
 9 Carburant américain que le prix de l'Entente à [REDACTED], ce  
 10 qui démontre bien que le prix qu'Énergir entend payer à la Coop est avantageux. Par ailleurs,  
 11 Énergir tient également à mentionner que ses connaissances en termes de production de GNR  
 12 lui ont permis de s'assurer au moment des négociations que le prix entendu est un reflet juste  
 13 des coûts de production et d'un rendement raisonnable du producteur.

## 1.2. LA DURÉE

14 [REDACTED]  
 15 [REDACTED]  
 16 [REDACTED]  
 17 [REDACTED]  
 18 [REDACTED]

1	[REDACTED]
2	[REDACTED]
3	[REDACTED]
4	[REDACTED]
5	[REDACTED]
6	[REDACTED]
7	[REDACTED]
8	[REDACTED]
9	[REDACTED]
10	[REDACTED]
11	[REDACTED]
12	[REDACTED]
13	[REDACTED]

**1.3. LES VOLUMES**

14 La « Quantité contractuelle annuelle » (QCA) de GNR achetée par Énergir est :

**CE TABLEAU EST DÉPOSÉ SOUS PLI CONFIDENTIEL**

15	[REDACTED]
16	[REDACTED]
17	[REDACTED]
18	[REDACTED]
19	[REDACTED]
20	[REDACTED]

1 Bien que ces volumes puissent paraître marginaux, ils sont nécessaires, car l'atteinte de la cible  
2 de 5 % ne sera pas possible sans les volumes de la biométhanisation de la biomasse agricole et  
3 agroalimentaire.

## 2. IMPACT SUR LE TRANSPORT ET L'ÉQUILIBRAGE

4 Le GNR produit par la Coop sera injecté directement sur le réseau d'Énergir, donc en franchise.  
5 Conséquemment, l'impact sur les outils de transport et d'équilibrage sera le même que pour un  
6 projet équivalent, soit la Ville de Saint-Hyacinthe.

7 Comme mentionné dans le dossier R-4018-2017 sur la Cause tarifaire 2018-2019, Énergir adopte  
8 une approche prudente quant à l'impact du GNR produit en franchise dans le plan  
9 d'approvisionnement. Plus spécifiquement :

10 *« Compte tenu qu'il s'agit d'une nouvelle source d'approvisionnement et qu'Énergir s'attend à ce*  
11 *que les différents futurs producteurs aient besoin d'une certaine période de rodage, elle juge*  
12 *préférable d'attendre deux ans durant lesquels elle aura pu observer une production constante*  
13 *avant de considérer l'impact de la production d'un fournisseur de GNR sur les outils disponibles*  
14 *pour répondre à la demande de pointe. Par exemple, même si l'approvisionnement en fourniture*  
15 *d'un nouveau producteur de GNR est prévu au plan pour l'année 2019-2020, la disponibilité de ses*  
16 *livraisons pour répondre aux besoins de pointe des clients continus n'est considérée qu'à partir de*  
17 *2021-2022. »<sup>8</sup>*

18 Le plan d'approvisionnement a été approuvé dans la décision D-2018-158. La même approche  
19 sera préconisée pour le projet de la Coop et les outils du plan d'approvisionnement seront ajustés  
20 selon la méthode décrite plus haut.

## 3. RISQUES ASSOCIÉS À L'ENTENTE

21 Dans une Lettre déposée le 18 juin 2019 (A-0034), la Régie note que l'absence de mécanisme  
22 réglementaire permettant à Énergir de récupérer des revenus suffisants pour compenser  
23 l'ensemble du coût d'acquisition du GNR pourrait engendrer un risque pour le Distributeur et sa

---

<sup>8</sup> R-4018-2018, GM-H, Document 1, page 75



**Mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable, R-4008-2017**

1 clientèle. Énergir réitère que plusieurs de ses clients ont déjà manifesté leur intérêt à l'endroit du  
2 GNR. Afin d'être en mesure d'y répondre, une demande pour la fixation provisoire d'un tarif de  
3 fourniture de GNR<sup>9</sup> a été déposée le 19 juin dernier.

4 Dans sa preuve au soutien de cette dernière demande, Énergir mentionne que:

5 « Ainsi, Énergir sait d'ores et déjà qu'il lui est possible d'écouler son inventaire de GNR auprès des  
6 clients intéressés aux prix présentés à la section 2. Comme le tarif provisoire qu'elle propose  
7 permet de récupérer l'ensemble des coûts d'achat auprès des clients volontaires dans la mesure  
8 où toutes les unités de GNR achetées par le distributeur sont écoulées, il n'y a aucun préjudice  
9 pour la clientèle existante. En fait, cette façon de faire, qui permet de récupérer 100 % des coûts  
10 encourus pour l'achat de GNR auprès des clients volontaires, permet de réduire les montants  
11 cumulés au CFR devant comptabiliser les écarts, et ce, d'ici à ce que la Régie se prononce sur la  
12 disposition de ces montants. »<sup>10</sup>

13 Cette mesure provisoire permettrait de minimiser le risque soulevé par la Régie. À noter que, tel  
14 que fixé par la Régie dans sa correspondance du 7 août 2019 (A-0051), une démonstration de  
15 l'intérêt des clients pour l'achat des unités de GNR sous forme volontaire sera réalisée lors de  
16 l'Étape C du présent dossier.

#### 4. CONCLUSION

17 Une preuve contextuelle au soutien de la demande d'approbation des caractéristiques d'un  
18 contrat d'achat de GNR entre Énergir et la Coop a été présentée. Énergir soumet que cette preuve  
19 démontre le caractère avantageux de ces caractéristiques.

20 **Énergir demande à la Régie d'approuver les caractéristiques du contrat d'achat du GNR**  
21 **produit par la Coop Agri-Énergie Warwick, soit un prix d'achat à [REDACTED]**  
22 **[REDACTED], les volumes détaillés à la section 1.3 et la durée de [REDACTED].**

<sup>9</sup> R-4008-2017, Gaz Métro-1, Document 8.

<sup>10</sup> R-4008-2017, Gaz Métro-1, Document, page 5, lignes 16 à 23